

SANTE**Centre Municipal de Santé**

Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) Ivry - Vitry
Convention de coopération avec Santé Info Solidarité-Animation

EXPOSE DES MOTIFS

L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, par arrêté n°ARS-2015/849 du 23 décembre 2015 a habilité les centres municipaux de santé des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine en tant que Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Le CeGIDD s'inscrit dans le cadre de la prévention des infections sexuellement transmissibles et de la promotion de la santé sexuelle.

Le financement de cette structure est assuré par l'Assurance Maladie dans le cadre du Fonds d'Intervention régional des Agences Régionales de Santé, et a fait l'objet d'une convention de prestation 2016 avec l'ARS d'Ile-de-France qui couvre l'ensemble des missions exigées par l'Agence Régionale de Santé (activité du CDAG + CIDDIST + missions nouvelles).

Aujourd'hui, Santé Info Solidarité Animation, Structure Nationale créée en 2013, propose un nouveau service « Sida Info + » pour tous les CeGIDD.

Cette association avec laquelle nous avons déjà travaillé dans le cadre des Semaines d'Informations de la Santé Mentale (SISM) propose, en complément des missions réalisées par le CeGIDD, un accompagnement téléphonique, anonyme et confidentiel avec un interlocuteur référent pour toute personne se découvrant séropositive (VIH en particulier) lors du dépistage.

Cette ligne téléphonique est disponible de 8h à 22h, 7jr/7 avec des écoutants formés et donc adaptés.

L'objectif commun, tant au CeGIDD qu'avec l'association Santé Info Solidarité-Animation est de réduire le plus possible le nombre d'individus perdus de vu suite à une annonce de séropositivité. Des évaluations conjointes seront réalisées tout au long de l'année.

Aussi, je vous propose donc d'approuver la convention de coopération avec Santé Info Solidarité-Animation pour la mise en place de ce nouveau service.

P.J : convention

SANTE

8) Centre Municipal de Santé

Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) Ivry - Vitry
Convention de coopération avec Santé Info Solidarité-Animation

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique,

vu le Projet Régional de Santé,

vu le schéma régional de santé et notamment le schéma régional de prévention en raison des missions définies dans l'article L 3121-2 du Code de la santé publique, (prévention des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles),

vu l'arrêté n°ARS-2015/849 du 23 décembre 2015 portant habilitation des centres municipaux de santé des villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine en tant que Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) pour 3 ans à compter du 1er janvier 2016,

vu l'arrêté n°ARS-2015/307 du 31 décembre 2015 fixant l'échéance des désignations des Centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et des habilitations des Centres d'information, de dépistage et de diagnostic des Infections sexuellement transmissibles (CIDDIST), au 31 décembre 2015,

considérant que pour autoriser la mise à disposition de documents de présentation de « Sida info + » et formaliser le partenariat de suivi et d'accompagnement des usagers du CeGIDD, il est nécessaire de passer une convention de coopération,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de coopération des services du CeGIDD Ivry-Vitry et de Santé Info Solidarité-Animation dans le cadre de la prévention des infections sexuellement transmissibles et de la promotion de la santé sexuelle et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les éventuels avenants y afférant.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 30 MARS 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2017